



Accompagnement VAE « Validation des acquis de l'expérience »

Des métiers du soin et de l'accompagnement

AS (Aide-Soignant) RNCP 35830 ; AES (Accompagnant Educatif et Social) RNCP 36004 ;
ADVF (Auxiliaire de vie aux familles) RNCP 37715.

EFFECTIF :
Individuel
Temps Collectif
(4 à 6 personnes)

TARIFS : 70 €/h en individuel ; 30€/h en collectif
Modulable selon les situations personnelles

Devis sur demande

Si vous avez des besoins spécifiques, notamment pour les stagiaires en situation de handicap, merci de nous en informer afin que nous mettions en œuvre toutes les conditions d'accès et de suivi de la formation pour ces stagiaires.

VAE (la Validation des Acquis et de l'Expérience)

Droit individuel accessible à tous, inscrit dans les Codes du travail et de l'éducation. Elle permet à chacun de devenir acteur de son évolution professionnelle.

Toute personne justifiant d'activités en rapport direct avec le contenu du diplôme visé peut prétendre à l'obtenir, totalement ou partiellement par bloc de compétences, par la VAE :

- Avec tous statuts et toutes expériences, même de moins de 1 an, y compris les expériences dans la sphère privée, le diplôme (en partie ou totalement) est délivré par un jury après validation des compétences acquises en rapport avec le diplôme visé ;
- Sans avoir à suivre la formation équivalente et sans avoir de niveau préalable requis ;
- Avec la possibilité d'équivalence de compétences en regard des certifications déjà obtenues.

PUBLIC CIBLE / PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant s'engager dans une démarche de la VAE et ayant une expérience dans les activités du diplôme visé (lien France Compétence) : <https://www.francecompetences.fr/reguler-le-marche/certification-professionnelle/> ;
- Une attestation de formation AFGSU 2 est obligatoire pour pouvoir être présenté au jury de VAE DEAS ou DEAES.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Nous vous proposons un accompagnement centré sur la personne et son projet VAE qui sera structuré autour :

- Du parcours professionnel et dispenses possibles,
- D'une organisation dynamique à l'écoute des besoins du candidat,
- Sur une période de 6 à 8 mois,
- Des accompagnants experts au regard du diplôme visé.

L'objectif :

Valoriser l'expérience acquise au regard des compétences attendues en lien avec le référentiel d'activités et de compétences du diplôme visé par :

- L'exploration de votre parcours et de vos expériences pour la réalisation de la demande de recevabilité (livret 1)
 - identifier vos acquis et insuffisances sur votre parcours,
 - Identifier vos situations professionnelles ou extra professionnelles significatives à valoriser.
- L'accompagnement et l'élaboration du livret de validation (livret 2) :
 - Analyser les situations et argumenter votre pratique (éléments de preuve),
 - Développer vos aptitudes rédactionnelles.
- L'accompagnement à l'entretien avec le jury :
 - Préparer à la méthodologie de l'entretien,
 - Développer vos capacités orales à argumenter votre pratique.



MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES (*)

- Utilisation des supports et outils pour la connaissance des activités et des compétences attendues pour le diplôme : référentiel d'activités et compétences, référentiels formations,
- Aide à l'utilisation des dossiers VAE (recevabilité et validation),
- En présentiel pour les temps collectifs si possible en fonction du nombre de candidats,
- Suivi et entretien individuel en distanciel ou présentiel,
- Utilisation de la méthodologie « entretien d'explicitation »,
- Jeux de rôle, simulation.

(*) Des supports pédagogiques et de suivis seront remis à chaque candidat tout au long de la formation et accompagnement

INTERVENANTS ET ACCOMPAGNANTS

- Accompagnant suivi administratif,
- Accompagnant Experts métiers : Cadre de santé ; Chef de service éducatif ; Infirmière...

EVALUATION - CERTIFICATION

- En cours de formation par le suivi des écrits et lors des simulations à l'entretien,
- Questionnaire de satisfaction.

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

1

Le dossier de recevabilité du diplôme visé par la VAE : (3h)

- Présentation du parcours VAE
- Réalisation du dossier

2

Mon parcours d'accompagnement à la validation : (2h)

- Définition des modalités d'accompagnement et de suivi
- Définition du planning prévisionnel d'accompagnement
- Contractualisation du parcours

3

Le dossier de validation du diplôme visé par la VAE : (3h)

- Présentation du dossier de validation VAE et de sa méthodologie
- Présentation de l'utilisation des référentiels d'activités et compétences du diplôme visé

4

Identification des situations professionnelles pertinentes par rapport au référentiel du diplôme visé (6h)

- Comment identifier les situations professionnelles significatives,
- Méthodologie d'analyse et d'argumentation en lien avec le référentiel de compétences

5

Le suivi et l'entretien individuel sur l'avancée du dossier de validation (minimum 6h) : à définir, modulable en fonction de la situation de la personne accompagnée

- Appui méthodologique (entretien d'explicitation) et réflexif
- Appui rédactionnel
- Point de l'état de avancement de la rédaction

6

La préparation à l'entretien avec le jury : (3h) après vérification des conditions de présentation et de la date de jury de la certification

- Préparer à l'entretien oral : méthodologie et simulation

7

Entretien post-jury : (1h) point sur résultat, conception d'un parcours complémentaire ou d'un repositionnement du projet professionnel

Cette action de formation relevant de la catégorie « Actions permettant de valider les acquis de l'expérience » donnera lieu à la délivrance d'une attestation de formation « Accompagnement à la VAE ».

MODALITE :

La réalisation de ces étapes se fera en accompagnement individuel ou collectif, soit en présentiel, soit en distanciel.

DUREE :

Accompagnement minimum

- 3H / dossier recevabilité
- 20H / dossier de validation dont 12 h en collectif

Définition du nombre d'heures individuelles complémentaires d'accompagnement individuel lors de l'étape 2 par contractualisation et au cours du parcours

LIEU :

En présentiel : Centre de formation -Fondation Mallet - Richebourg (78)

En distanciel : Visioconférence

CONTACT ET INSCRIPTION

Mariem ES SAIDI
Assistante du Centre de Formation
Tél : 01 34 85 36 61
Mail :
contactformation@fondationmallet.fr

POSSIBILITES DE FINANCEMENT

- Financement personnel
- Financement par l'employeur (prise en charge OPCO)
- Portail France VAE <https://vae.gouv.fr/>

ETAPES CLES DE LA DEMARCHE VAE

La démarche VAE consiste donc en 4 étapes :

1. **Inscription** pour tout candidat sur la plateforme/portail numérique France VAE : <https://vae.gouv.fr/>.

Le portail France VAE vous propose un accompagnement dans les démarches de constitution des dossiers et de mobilisation des financements par l'APP mise à disposition sur le portail France VAE.

2. **Validation du dossier de faisabilité** (livret 1) : dépôt du dossier de faisabilité sur le portail France VAE pour étude de recevabilité (décision 2 mois maximum à réception du dossier).

3. **Constitution et rédaction du dossier de validation** (livret 2) : description des compétences et connaissances mobilisées au cours de l'expérience ou de formation (durée 6 à 8 mois avec investissement personnel important) et dépôt du dossier finalisé sur le portail France VAE.

4. **Epreuve orale** : entretien devant le Jury de certification (délai maximum de 3 mois après dépôt du dossier de validation). Le jury, composé de professionnels et d'enseignants, validera à partir du dossier et de l'échange l'acquisition effective des compétences et délivrera le diplôme en totalité ou seulement en partie. Les résultats sont transmis au candidat dans les 15 jours après le passage devant le jury.

5. **Et après :**

- Validation totale : obtention du diplôme,
- Non validation : compétences insuffisantes pour l'obtention du diplôme,
- Validation partielle : obtention d'un ou plusieurs blocs de compétences pouvant être complétés par la mise en œuvre d'autres expériences ou par une formation modulaire.

Pour plus d'informations : <https://vae.gouv.fr/>